



Question écrite posée par Monsieur Bergman relative au drapeau de l'UE

Lors du dernier conseil communal, j'ai eu l'occasion de constater, en compagnie de Monsieur le Bourgmestre, que le drapeau de l'Union européenne n'était pas accroché sur le fronton de l'Hôtel communal. Cette absence m'a interpellé, ainsi que le Bourgmestre d'ailleurs, et je souhaite aujourd'hui en comprendre les raisons.

La Belgique est l'un des six États fondateurs de la construction européenne. Union créée en partie pour garantir la paix sur notre continent meurtri par deux reprises au début du 20^{ème} siècle – et j'en profite d'ailleurs pour saluer la commune pour l'organisation de l'événement commémoratif du 8 mai dernier qui fut une belle réussite.

L'Union européenne constitue le cadre dans lequel nos politiques locales, régionales et nationales s'inscrivent chaque jour davantage. À ce titre, la présence du drapeau européen aux côtés du drapeau belge et du drapeau de la Région bruxelloise sur les bâtiments officiels est non seulement un symbole fort, mais aussi un rappel à tous les citoyens de l'importance de la construction européenne.

Dès lors, je souhaiterais poser les questions suivantes au Collège :

1. Pour quelle raison le drapeau de l'Union européenne ne figurait-il pas sur le fronton de l'hôtel communal lors du dernier conseil ? A-t-il été retiré délibérément ou s'agit-il d'un oubli ou d'un incident technique ?
2. Le drapeau européen est-il présent en permanence sur le fronton de l'hôtel communal, ou uniquement lors de certaines occasions particulières ?
3. Si le drapeau a été retiré ou n'est pas affiché de manière systématique, le Collège serait-il disposé à remédier à cette situation, afin que notre commune affiche clairement son attachement aux valeurs et aux institutions européennes ?
4. Plus généralement, et si ce n'est pas déjà fait, 10 jours après la journée de l'UE, le Collège envisage-t-il de mettre en place des actions de sensibilisation à l'importance de l'Union européenne dans la vie quotidienne des Forestois, à l'heure où la construction européenne mérite plus que jamais d'être rappelée et défendue ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Eitan BERGMAN

Conseiller communal MR+DéFI

Réponse de Monsieur Spapens :

Monsieur le Conseiller,

Nous vous remercions pour votre question.

Le Collège confirme que le drapeau de l'Union européenne n'était effectivement pas présent sur le fronton de l'Hôtel communal lors de la séance du Conseil communal que vous évoquez.

Cette absence ne résultait d'aucune décision de retrait ni d'une volonté particulière. Elle s'explique simplement par le fait que la Commune ne disposait pas, à ce moment-là, d'un drapeau européen en état d'être hissé sur la façade de l'Hôtel communal.

Consciente de cette situation, l'administration a procédé à l'acquisition d'un nouveau drapeau européen. Celui-ci est désormais installé sur la façade de l'Hôtel communal.

Par ailleurs, la Commune veillera à respecter les dispositions de réglementation en vigueur en matière de pavoisement des bâtiments publics, notamment les dispositions du nouvel arrêté royal du 29 mai 2015 modifiant l'arrêté royal du 5 juillet 1974 relatif au pavoisement des bâtiments publics.

Concernant votre question relative aux actions de sensibilisation à l'Union européenne, la Commune participe déjà régulièrement à des initiatives soutenues ou cofinancées par les institutions européennes et veille à informer les citoyens des opportunités qui en découlent. Le Collège reste attentif à toute initiative permettant de mieux faire connaître le rôle concret de l'Union européenne dans la vie quotidienne des Forestoises et des Forestois.

Je vous remercie pour votre vigilance sur cette question.

Charles Spapens, Bourgmestre